Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-100_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 6 juillet 2026

Service référent : ***Services Techniques***

Objet : Marché de travaux – Projet de rénovation du Palais des congrès Louison Bobet - Avenants

L'An deux mil vingt-six, le 06 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à l'Espace Louison Bobet en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, , M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : Mme Marie-Hélène BERTRAND, M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Corinne GONTARD représentée par M. Gildas QUENDO

Secrétaire de séance : Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-100_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 6 juillet 2026

Délibération n°100/2026

Service référent : ***Services Techniques***

Objet : Marché de travaux – Projet de rénovation du Palais des congrès Louison Bobet - Avenants

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des finances, de la commande publique et du mécénat

Exposé :

Dans le cadre du projet de rénovation du palais des congrès Louison Bobet, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux lors de sa séance du 31 juillet 2024.
Des modifications techniques et des prestations supplémentaires sont détaillées ci-après, nécessitant leur formalisation par voie d'avenants :

Lot / Titulaire	Montant initial	N° et montant de l'avenant	Exposé
2 (Gros œuvre) – MARC SA	332'000 € HT	N°6 : 5'378,74 € HT	Adaptation EU local chaufferie
10-1 (Menuiseries intérieures). PLASSART	438'580,72 € HT	N°5 : 6'779,06 € HT (Annule et remplace)	Habillage muret et plinthes supplémentaires coursives Coffre porte arrière-scène
13 (Sols textiles) – GOLFE PEINTURE	21'600,38 € HT	N°1 : 873,18 € HT	Ajout de moquettes dans les locaux rangement
14 (Peinture) – GOLFE PEINTURE	87'720,64 € HT	N°3 : 7'560,57 € HT	Peintures supplémentaires (sanitaires, autres salles, plinthes) Peintures complémentaires coursives
16 (Electricité CFo-CFa) - EIFFAGE	299'500 € HT	N°5 : 2'393,56 € HT	Ajout platine entrée hall et téléphone de sécurité
17-1 (Serrurerie, machinerie, équipement) – 3D MAUSSION	158'925,40 € HT	N°3 : -3'194 € HT	Suppression de porteuse double amovible en aluminium

L'ensemble des avenants dont l'adoption est proposée ce jour s'élève à 19'791,11 € HT.
Le montant initial du projet s'élevait à 7'388'585 € HT au 31 juillet 2024. En tenant compte de l'évolution du montant alloué au marché de travaux, ce montant est revalorisé à 7 583 326 € HT soit +3%. Le projet fait l'objet de subventions pour un montant total de 2 176 060 €. Le reste à charge pour la Commune est de 5 407 266 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-100_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ou tout autre adjoint par délégation.

Avis de la Commission : Lors de sa séance du 29 juin 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché de travaux initial,

Vu l'exposé ci-avant ;

Considérant la décision de la Commission d'appel d'offres du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés dans l'exposé ci-dessus et à signer tout document afférent à son exécution.

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire,

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et la Direction des Finances et de la Commande Publique.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 07 juillet 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026
Classification actes : COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – MARCHÉS PUBLICS

Publié le 08 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-100_2026-DE